

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ENSEIGNEMENT CLINIQUE 3 - EXAMEN DE SYNTHÈSE			
Code	PAKI1M75KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	26 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Caroline ROUSSEAU (caroline.rousseau@helha.be)		
Coefficient de pondération		80	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'examen de synthèse mobilise de façon transversale les acquis théoriques et pratiques des étudiants reçus tout au long de leur cursus de formation.

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques de prise en charge kinésithérapeutique via différentes approches pédagogiques lors des séances de préparation à l'examen de synthèse.

Elle lui permet également de s'investir personnellement et en groupe dans la préparation de l'examen de synthèse et dans la construction de son identité professionnelle.

Attention, si l'étudiant n'a pas effectué ses stages de master, il ne peut pas avoir accès à l'examen de synthèse! En effet, l'examen de synthèse se base sur les cas cliniques observés lors des stages et sur les situations vécues avec les patients. Il n'est donc pas possible de présenter l'examen sans avoir fait l'expérience de plusieurs mois de stage.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.3 Etablir le diagnostic du kinésithérapeute par des actes spécifiques
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir

d'un cas clinique complexe et de l'exposer oralement.

Compétences visées :

- Réaliser un diagnostic kinésithérapeutique.
- Expliciter un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles.
- Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel.
- Assurer une communication professionnelle pluridisciplinaire et démontrer une attitude éthique et un comportement déontologique.

Evaluation de la capacité de l'étudiant à :

1. mobiliser ses connaissances théoriques en lien avec un cas clinique,
2. collecter, analyser et interpréter des informations concernant le patient,
3. réaliser un diagnostic kinésithérapeutique à partir des informations du dossier et de l'évaluation,
4. analyser et interpréter les résultats de l'évaluation,
5. dresser une synthèse de la situation clinique en se basant sur le raisonnement clinique,
6. concevoir et justifier un plan de traitement à partir du diagnostic kinésithérapeutique,
7. expliciter un traitement de kinésithérapie préventif et/ou curatif (et son évolution temporelle) en lien avec un cas clinique,
8. exercer son raisonnement scientifique en lien avec un cas clinique,
9. agir en professionnel dans un cadre éthique, déontologique et légal.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKI1M75KINA Enseignement clinique 3 - Examen de synthèse

26 h / 8 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKI1M75KINA Enseignement clinique 3 - Examen de synthèse

80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 3 - Examen de synthèse			
Code	16_PAKI1M75KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	26 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline ROUSSEAU (caroline.rousseau@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'examen de synthèse mobilise de façon transversale les acquis théoriques et pratiques des étudiants reçus tout au long de leur cursus de formation.

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de mobiliser ses connaissances théoriques et pratiques de prise en charge kinésithérapeutique via différentes approches pédagogiques lors des séances de préparation à l'examen de synthèse.

Elle lui permet également de s'investir personnellement et en groupe dans la préparation de l'examen de synthèse et dans la construction de son identité professionnelle.

Attention, si l'étudiant n'a pas effectué ses stages de master, il ne peut pas avoir accès à l'examen de synthèse! En effet, l'examen de synthèse se base sur les cas cliniques observés lors des stages et sur les situations vécues avec les patients. Il n'est donc pas possible de présenter l'examen sans avoir fait l'expérience de plusieurs mois de stage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'U.E., l'étudiant doit être capable, seul, de concevoir une démarche thérapeutique complète à partir d'un cas clinique complexe et de l'exposer oralement.

Compétences visées :

- Réaliser un diagnostic kinésithérapeutique.
- Expliciter un traitement kinésithérapeutique basé sur des connaissances théoriques et pratiques actualisées en sciences biomédicales, humaines et professionnelles.
- Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel.
- Assurer une communication professionnelle pluridisciplinaire et démontrer une attitude éthique et un comportement déontologique.

Évaluation de la capacité de l'étudiant à :

1. mobiliser ses connaissances théoriques en lien avec un cas clinique,
2. collecter, analyser et interpréter des informations concernant le patient,
3. réaliser un diagnostic kinésithérapeutique à partir des informations du dossier et de l'évaluation,
4. analyser et interpréter les résultats de l'évaluation,
5. dresser une synthèse de la situation clinique en se basant sur le raisonnement clinique,
6. concevoir et justifier un plan de traitement à partir du diagnostic kinésithérapeutique,
7. expliciter un traitement de kinésithérapie préventif et/ou curatif (et son évolution temporelle) en lien avec un cas clinique,
8. exercer son raisonnement scientifique en lien avec un cas clinique,
9. agir en professionnel dans un cadre éthique, déontologique et légal.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Préparation des étudiants pour l'examen de synthèse dans les 3 domaines principaux de la kinésithérapie : orthopédique, respiratoire et neurologique.

Démarches d'apprentissage

Séances organisées par groupe et dédiées à la préparation de l'examen de synthèse, sur base des DKI effectués en stage par les étudiants des années antérieures.

- 8h kiné locomotrice/orthopédie (M.Pestiaux)
- 8h kiné respiratoire (A.Strimel)
- 8h kiné neurologique (C.Rousseau)

Lors des séances :

- Analyses de cas cliniques.
- Travail en groupe pour cette analyse et pour la présentation d'un bilan et d'un protocole de traitement adaptés à ces cas cliniques.
- Travail de réflexion et de présentations orales sur base des dossiers de kinésithérapie individuels (D.K.I.).
- Intégration et mobilisation des notions théoriques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance d'informations sera consacrée à la présentation de l'examen de synthèse (C.Rousseau). La présence des étudiants est obligatoire lors de cette séance et tous les détails pratiques concernant l'examen et la préparation seront abordés.

Les étudiants peuvent choisir la formule pédagogique qui leur convient pour certaines séances de préparation à l'examen de synthèse (groupe complet ou simulations d'examen par petits groupes, avec travail de préparation préalable).

Ouvrages de référence

Ouvrages principaux utilisés lors du cursus de l'étudiant

Supports

Les étudiants devront poster deux DKI intéressants ainsi que deux fiches de synthèse de ces DKI sur la plateforme ConnectED. Les fiches de synthèse sont à réaliser en suivant scrupuleusement le modèle et les consignes postées sur ConnectED.

Dès que les 4 documents sont postés, l'étudiant devra envoyer les captures d'écran relatives à ces dépôts à l'adresse suivante : rousseauc@helha.be.

En l'absence de ce mail confirmant le dépôt des 4 documents sur la plateforme avant mi-avril 2020, l'étudiant n'aura pas accès à l'examen de synthèse prévu en juin 2020! Il sera automatiquement reporté en seconde session.

L'ensemble des cours théoriques et pratiques enseignés durant le cursus de formation en kinésithérapie peut leur servir de support dans la préparation de l'examen de synthèse.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Rappel : si l'étudiant n'a pas effectué ses stages de master, il ne peut pas avoir accès à l'examen de synthèse! En effet, l'examen de synthèse se base sur les cas cliniques observés lors des stages et sur les situations vécues avec les patients. Il n'est donc pas possible de présenter l'examen sans avoir fait l'expérience de plusieurs mois de stage.

L'examen de synthèse se déroule en 2 étapes :

- Dans un premier temps, l'étudiant prend connaissance du cas clinique sur lequel il sera interrogé, et il prépare par écrit son sujet (il peut consulter ses notes de cours).
- Dans un deuxième temps, il présente oralement sa démarche thérapeutique et il répond ensuite aux questions des membres du jury.

Des informations complémentaires concernant les consignes à respecter pour l'examen seront données au cours et postées sur ConnectED.

Les cas cliniques repris pour l'examen de synthèse peuvent être choisis parmi ceux des années antérieures si les sujets de l'année en cours ne sont pas suffisamment diversifiés.

Attention : les cas cliniques de 2018-2019 seront encore utilisés pour la session de janvier 2020, mais ne seront plus

utilisés pour la session de juin 2020! Il faudra donc tenir compte des cas postés sur ConnectED en avril-mai 2020.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).